

A approuver lors du prochain conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 MAI 2023 à 19H30

PROCES-VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille vingt-trois, le douze mai, à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de RATENELLE, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en mairie de RATENELLE, sous la présidence de Monsieur LACOSTE Patrick, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 5 mai 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Nombre de conseillers municipaux présents : 8

Nombre de conseillers municipaux représentés : 1

Nombre de conseillers absents : 1

Présents : Mmes BUCHAILLARD Sylvie, FARRIS Sandrine, MM. BOULY Laurent, DAVID Frédéric, FIERIMONTE Sébastien, FOLLINET Frédéric, LACOSTE Patrick, LAUBLANC Jean-Jacques

Excusé(s) : Mme MATTHEY Emmanuelle (pouvoir à Mme BUCHAILLARD Sylvie)

Absent(s) : M. FERRE Jérémy

Secrétaires de séance : Mmes FARRIS Sandrine et BUCHAILLARD Sylvie

Monsieur le Maire ouvre la séance, après constat du quorum.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la précédente séance du 7 avril 2023.

COMMISSION VOIRIE BÂTIMENTS :

Logement du CCAS

Quelques travaux électriques ont été effectués avant la remise en location. Une annonce de mise en location sera diffusée notamment sur Radio Bresse. Les dossiers de candidature seront examinés afin de sélectionner le futur locataire. Pour rappel, le montant du loyer mensuel a été fixé à 670 € lors du dernier conseil.

Logement à l'étage de la mairie

Le conseil municipal a fixé le montant du loyer mensuel à 375 € lors du dernier conseil. Un devis va être sollicité afin d'éventuellement rénover la salle de bains. Une personne serait intéressée pour louer ledit logement à partir du premier juillet.

Logement à l'étage de l'école élémentaire

Le logement va être mis en location. Une annonce de mise en location sera diffusée notamment sur Radio Bresse. Le montant du loyer mensuel a été fixé à 540€ lors du dernier conseil, les dossiers de candidature seront examinés afin de sélectionner le futur locataire.

Logement de l'ancienne poste

Un problème d'infiltration a été constaté ; l'entreprise Michon va intervenir prochainement afin de trouver l'origine du problème et tenter de le solutionner.

Salle polyvalente

M. le Maire fait un point sur l'avancement des travaux, sur le budget prévisionnel et présente le plan. Il expose le rétroplanning théorique.

Le permis de construire a été déposé le 22 avril, nous sommes en attente de l'avis de la commission d'accessibilité qui s'est réunie le 11 mai ainsi que l'avis de la commission de sécurité.

Les membres du conseil municipal ont débarrassé la vaisselle de la salle polyvalente le 10 mai.

M. le Maire fait part à l'assemblée des devis hors marché concernant les travaux de rénovation de la salle polyvalente et lui demande de bien vouloir en délibérer ; le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir les devis des entreprises suivantes :

	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Auvent	BADEY – 71290 CUISERY	4 115,00 €	4 938,00 €
Vélux - Désenfumage		3 470,00 €	4 164,00 €
Zinguerie	PREBIN – 71700 TOURNUS	6 455,63 €	7 746,76 €

Extension charpente	LARIVIERE – 71850 CHARNAY LES MACON	1 580,24 €	1 896,29 €
Carrelage	CAVILLON – 01340 BRESSE VALLONS	27 728,00 €	33 273,60 €
Signalétique	MORNAY – 71470 ROMENAY	1 400,00 €	1 680,00 €
Ventilation	JSELEC – 01290 CORMORANCHE SUR SAONE	5 690,00 €	6 828,00 €
Extincteurs	DESAUTEL – 21600 LONGVIC	818,50 €	982,20 €
Éclairage sécurité		850,00 €	1 020,00 €
Tables et chariot	ALTRAD – 69100 VILLEURBANNE	1 750,00 €	2 100,00 €
Chaises		3 920,00 €	4 704,00 €
Maçonnerie	ROSSIGNOL – 01190 SERMOYER	12 735,30 €	15 282,36 €

Une réflexion est encore à mener concernant le bar.

M. BOULY pose le problème du défibrillateur installé à l'intérieur (cf vote du conseil du 7 avril) mais cette décision est justifiée par le risque de détérioration ou vol qui est très important. L'idée d'installer une alarme anti-intrusion est évoquée, alarme qui pourrait être raccordée au réseau fibre. Des devis vont être sollicités.

Réfection de la Route du Pré Cartier

Nous sommes en attente du devis du géomètre pour le bornage qui sera réalisé prochainement après contact des différents riverains. Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de l'entreprise MICHON de LESCHEROUX d'un montant de 9 180,00 € TTC pour les travaux de terrassement à réaliser.

Voirie

Le passage piétons au niveau des écoles/cantine/bascule/rue du centre va être réalisé

Le passage piétons sur la route départementale va être retracé

COMMISSION VIE SCOLAIRE, SOCIALE ET ASSOCIATIVE

Ecole

- Le conseil municipal décide de solliciter des devis pour l'achat ou la location d'un nouveau copieur / copieur d'occasion pour septembre afin d'équiper l'école. Il sera installé dans le bureau de l'école maternelle.
- L'enseignante de maternelle CP et ses élèves ont reçu les parents pour présenter leur travail sur l'Afrique (article sur le site) et ils espèrent recevoir des cartes postales, même de France.
- Dans cette classe, une semaine sportive est prévue durant la semaine du 22 au 26 mai avec une découverte de sports : course d'orientation, football, rugby et athlétisme.
- En partenariat avec l'ESBRR, l'activité boules lyonnaises sera reconduite pour les deux classes sur 4 séances au mois de juin avec l'intervention du conseiller technique départemental pour deux séances.
- Un nouveau jeu à ressort pour le parc a été commandé en remplacement de celui qui est détérioré.
- les élèves de l'élémentaire ont bénéficié de débats philo sur le vivre ensemble

Garderie restaurant scolaire

Un problème important de discipline a été solutionné grâce à une réunion entre la maman et la mairie.

Le lien avec le scolaire n'a pas pu être mis en place.

Il faut sans cesse relancer certaines familles pour le paiement de la garderie.

Associations

Les associations ont récupéré le gros matériel de la salle polyvalente. Ils vont recevoir un formulaire d'engagement de non-utilisation à des fins personnelles.

Les Pagaies de la Bresse

M. Jean-Jacques HAYNE a fourni une attestation d'assurance comme demandé et son installation est effectuée et conforme à ce qui avait été convenu avec la commune.

Aménagement des bords de Seille

M. le Maire fait un point sur le projet d'aménagement des bords de Seille initié par le passé par la Communauté de Communes Terres de Bresse et qui a été abandonné. Il précise que ce projet avait bénéficié d'une enveloppe de subvention DETR d'un montant de 400 000 €. Suite à l'arrivée du nouveau sous-préfet, le projet d'aménagement de la voie pourrait être réenvisagé et les crédits alloués utilisés différemment, selon différents projets toujours en bords de Seille.

Un groupe de travail est constitué par MM. LAUBLANC Jean-Jacques, FIERIMONTE Sébastien (pour la partie plans), FOLLINET Frédéric.

COMMISSION BUDGET, FINANCES, CADRE REGLEMENTAIRE :

Rectification budgétaire suite à erreur matérielle Le conseil municipal valide à l'unanimité la rectification de la délibération n°2023-017 du 07 avril 2023 concernant le vote du budget primitif 2023 (suite erreur matérielle, inversion de 2 chiffres : 417 918 € et non 471 918 €).

Décision modificative budgétaire

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les décisions modificatives suivantes en dépenses d'investissement :

Cpte 2157 – Matériel et outillage technique	- 32 886,00 €
Cpte 21538 – Autres réseaux	+ 27 500,00 €
Cpte 2152 – Installation de voirie	+ 4 886,00 €
Cpte 2051 – Concessions et droits similaires	+ 500,00 €

Versement subvention exceptionnelle au Sou des Ecoles

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention exceptionnelle de 1300 € au Sou des Ecoles pour participer au financement de l'activité piscine pour l'année 2023 (prise en charge du coût du transport).

RGPD - Règlement Général sur la Protection des Données personnelles

Mme Sandrine FARRIS rappelle à l'assemblée qu'en mai 2022, afin de se mettre en conformité avec le Règlement Européen Général sur la Protection des Données personnelles, le conseil municipal avait désigné M. SAINT-MAXENT Didier en remplacement de M. MARTIN Jean-Pierre du Syndicat Mixte AGEDI comme DPO mutualisé pour la mairie de Ratenelle. Elle indique que lors de la restructuration récente des équipes d'AGEDI, AGEDI en tant que personne morale a été nommée comme nouveau Délégué à la Protection des Données, en remplacement de M. SAINT-MAXENT. Afin de poursuivre notre adhésion au service RGPD d'AGEDI, nous mettre en conformité et engager les nouvelles démarches auprès de la CNIL, nous devons signer une nouvelle convention avec AGEDI, validant ces modifications. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de poursuivre son adhésion au service RGPD d'AGEDI et autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la nouvelle convention s'y rapportant.

Personnel communal

Mme Catherine MESSERE a demandé à faire valoir ses droits à la retraite au 1er janvier 2024. Elle est toujours actuellement en arrêt de travail et envisage de reprendre en mi-temps thérapeutique.

Mme Amandine SOLERIEU qui assure son remplacement au secrétariat de mairie est très investie.

Mme Typhanie ROBERJOT, employée à la garderie et au restaurant scolaire notamment, est très appréciée par les familles (parents et enfants).

QUESTIONS DIVERSES

Groupe de travail sur l'eau La commission s'est réunie le 10 mai. La réflexion porte sur la préservation de l'eau sur le territoire.

Adhésion à l'association départementale des communes forestières M. Jean-Jacques LAUBLANC présente à l'assemblée la Fédération nationale des communes forestières et son réseau et lui expose l'intérêt pour la commune d'adhérer au dit réseau pour toute question relevant de l'espace forestier et de la filière bois.

Le conseil décide à l'unanimité d'adhérer à l'association départementale des communes forestières et à la fédération nationale (cotisation annuelle : 90€) et autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires à cette adhésion.

- Mme Sylvie BUCHAILLARD évoque le problème des haies non entretenues en bordure de voirie
- M. Patrick LACOSTE présente un projet de nouveau panneau d'information à installer aux deux entrées de la commune ; plusieurs maquettes vont être proposées et les devis sont en cours.
- La boîte à livres va être peinte par Mme Emmanuelle MATTHEY et elle sera installée prochainement
- Le conseil municipal valide le coût des frais d'hébergement du site internet de la commune à hauteur de 180 € HT
- M. Sébastien FIERIMONTE évoque des arbres tombés en bord de Seille
- M. Patrick LACOSTE a contacté Enedis pour évoquer le problème récurrent des microcoupures en cas de vent
- M. Frédéric FOLLINET demande des précisions quant aux obligations pour les particuliers en matière de composteur à compter du 01.01.2024 ; à priori chaque particulier sera tenu d'en avoir un
- M. Patrick LACOSTE fait un point sur la dernière réunion de la Communauté de Communes Terres de Bresse du 11.05.2023 (Assainissement, SOLIHA pour la rénovation énergétique des logements des particuliers, etc.)

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au vendredi 7 JUILLET 2023 à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures trente minutes.

Le Maire,
Patrick LACOSTE

Les Secrétaires de Séance,
Sandrine FARRIS Sylvie BUCHAILLARD